

## NOUS CONTACTER

N° client : 5 022 283 659  
 Identifiant Internet :  
 THIBAUT.THOMAS34@NEUF.FR



Document à conserver 5 ans

Page 1/4



## Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF &amp; MOI

mail : serviceclient@edf.fr

## Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 69 36 66 66

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

## Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941  
62978 ARRAS CEDEX 9

## Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675034 (Service gratuit + prix appel)

## NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE

## Par courrier

EDF TSA 81401  
87014 LIMOGES Cedex 1

## Lieu de consommation

9 IMPASSE LES HAUTS DE  
SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

## Titulaire du contrat

M. THOMAS THIBAUT

## Votre contrat

N° de client : 5 022 283 659

N° de compte : 4 08 7 021 396 386

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :  
N° 24 310 853 716 996
- Puissance : 09 kVA
- Heures Creuses  
3H30-7H00 13H00-16H00 21H00-22H30

M. THOMAS THIBAUT  
 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN  
 34410 SERIGNAN

Facture du 10/01/2021  
N° 26 448 356 649

Electricité (relevé Enedis)	398,49 €
TVA	75,81 €

Facture TTC

474,30 €

Montant total  
**474,30 €**  
 TTC

Prélevé le  
 25/01/2021

## Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 07/03/2021.
- Relève automatique de votre compteur électricité vers le 07 de chaque mois.



## Prélèvement automatique

Le montant de 474,30€ sera prélevé le 25/01/2021 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : M THOMAS THIBAUT  
 Compte bancaire : FR2120041\*\*\*\*10\*\*\*\*\*020\*\*\*

## Détail de la facture du 10/01/2021 N°26448356649


**Votre contrat Electricité**
**"Tarif Bleu" - 09 kVA - Option Heures Creuses - Compteur communicant n°03186462194334**
**Horaires heures creuses - 3H30-7H00 13H00-16H00 21H00-22H30 - (peuvent varier de quelques minutes)**

			Prix €/HT/mois	Montant €/HT	TVA			
<b>Abonnement</b>								
Heures Creuses - 09kVA - du 08/01/21 au 07/03/21			11,09	22,18	5,5%			
<b>Total Abonnement (dont acheminement 17,06 €)</b>				<b>22,18</b>				
	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €/HT/kWh	Montant €/HT	TVA		
<b>Consommation</b>								
Heures Creuses - 09kVA - du 08/11/20 au 07/01/21			10023 (Enedis)	11166 (Enedis)	1143	0,0797	91,10	20,0%
Heures Pleines - 09kVA - du 08/11/20 au 07/01/21			14385 (Enedis)	16011 (Enedis)	1626	0,1175	191,06	20,0%
<b>Total Consommation (dont acheminement 136,01 €)</b>					2769		<b>282,16</b>	
			Conso kWh	Prix €/HT/ kWh	Montant €/HT	TVA		
<b>Taxes et Contributions</b>								
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)			2769	0,00984 <sup>(1)/(2)</sup>	27,24	20,0%		
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)			2769	0,02250	62,30	20,0%		
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)					4,61	5,5%		
<b>Total Taxes et Contributions</b>					<b>94,15</b>			
<b>Total Electricité hors TVA</b>					<b>398,49</b>			

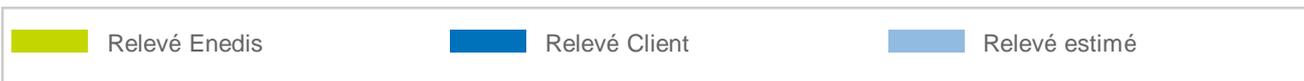
## En conclusion

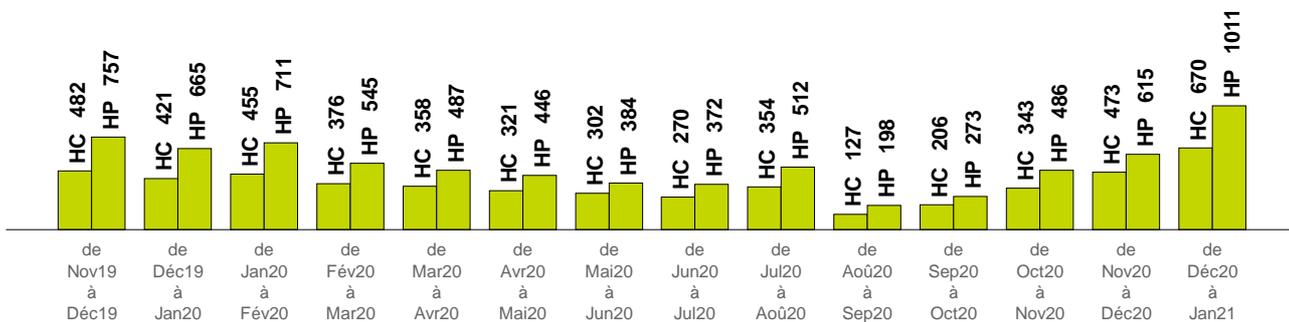
Total facture hors TVA du 10/01/2021 398,49 €

TVA 20,00 % sur un montant total de 371,70 € 74,34 €

TVA 5,50 % sur un montant total de 26,79 € 1,47 €

**Total facture TTC du 10/01/2021****474,30 €**
**Montant total**  
**474,30 €**  
 TTC


**Evolution de votre consommation facturée en kWh**


**Votre consommation en Electricité**




## 📱 Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur [particulier.edf.fr/taxes](http://particulier.edf.fr/taxes)

Mieux comprendre les détails de votre facture sur [particulier.edf.fr/facture](http://particulier.edf.fr/facture)

Etre informé sur les prix sur [particulier.edf.fr/prix](http://particulier.edf.fr/prix)

## 🔍 Pour votre information

### Prix

Electricité : Sur décision des pouvoirs publics le Tarif Réglementé de Vente a évolué le 01/02/2020 et le 01/08/2020. Le montant de la CTA a évolué le 01/08/2020. Le montant des TCFE évolue au 01/01/2021. Plus d'information sur le site [edf.fr](http://edf.fr).  
Nouveau taux de taxe : TCFE 0,0099€/kWh à compter du 01/01/2021

### Taxes et contributions

La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation

(1) TCFE : Evolution au 01/01/21 : sur les 2769kWh facturés, 2368kWh à 0,00655€/kWh et 401kWh à 0,00663€/kWh

(2) TCFE : Evolution au 01/01/21 : sur les 2769kWh facturés, 2368kWh à 0,00327€/kWh et 401kWh à 0,00332€/kWh

CTA électricité : 27,04% de la part acheminement de l'abonnement

Nouveau taux de taxe : TCFE 0,0099€/kWh à compter du 01/01/2021

### Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

### Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

**Offre à tarif réglementé.**

**Origine 2019 de l'électricité vendue par EDF : 87,7% nucléaire, 7,1% renouvelables (dont 5,6% hydraulique), 0,6% charbon, 3,5% gaz, 1,1% fioul. Indicateurs d'impact environnemental sur [www.edf.fr](http://www.edf.fr)**

### Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

**Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes**, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais

- **Etape 1** : vous adressez votre réclamation par internet à [particulier.edf.fr](http://particulier.edf.fr) ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.
- **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à [particulier.edf.fr](http://particulier.edf.fr) ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Consommateurs, et si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF sur le site <https://mediateur.edf.fr> ou, par courrier au : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie sur [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) ou, par courrier, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr), le site d'information des pouvoirs publics,

**0 800 112 212** Service & appel gratuits

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur [cgf.edf.com](http://cgf.edf.com)





**M. THOMAS THIBAUT**  
**9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN**  
**34410 SERIGNAN**

Le 10 Janvier 2021,

Objet : Vos Conditions Générales de Vente (CGV) évoluent

Monsieur,

**Ce document vous est adressé pour information. Les évolutions(1) de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune action à réaliser.**

Les CGV des clients résidentiels évoluent notamment pour intégrer :

- les dernières modifications réglementaires,
- une évolution de la clause relative à la protection des données personnelles,
- les préconisations de la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC).

**Les nouvelles dispositions s'appliqueront un mois après la réception de ce courrier.**

Les principales modifications portent sur les articles, ci-dessous :

#### **Article 6.1 : Etablissement de la facture**

Cet article mentionne à présent une information sur le montant de l'abonnement. Ce dernier correspond à la période suivante de facturation.

Il intègre également les nouvelles dispositions sur la facture électronique. Elle est proposée au client dans le respect des obligations de l'article L. 224-12 du code de la consommation. Le client est informé qu'il peut s'y opposer à tout moment et recevoir une facture papier.

#### **Article 7.2 : Modes de paiement**

##### **Mensualisation avec prélèvement automatique**

Cet article mentionne à présent une information sur le nombre d'échéances lié à la mensualisation. Il est en règle générale de 11 mensualités à l'exception de la première année où il peut être inférieur pour tenir compte de la date du relevé fourni par Enedis.

Il précise également la possibilité de révision du montant des mensualités, en cours de période, en cas d'écart de plus d'une mensualité entre :

- l'estimation initiale,
- et une nouvelle estimation d'EDF, suite au relevé des consommations du client effectué par ENEDIS.

La décision de modifier le montant de l'échéancier revient au client.

(1) Si vous avez souscrit votre contrat à compte du 27 novembre 2020, vos CGV prennent déjà en compte les nouvelles dispositions.

### Article 9 : Données à caractère personnel

Pour en faciliter la compréhension, cet article est désormais présenté sous forme de questions/réponses :

- Quelles sont les données collectées ?
- Pourquoi sont-elles collectées ?
- Qui accède aux données ?
- Combien de temps sont-elles conservées ?
- Quels sont les droits des clients sur leurs données ? A qui s'adresser ?

Le principal changement concerne la durée de conservation des données. Elle varie en fonction de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Par exemple, les coordonnées (nom, prénom, adresse postale) sont conservées pendant la durée du contrat et jusqu'à 5 ans à compter de sa résiliation. Les données de consommation quotidiennes, collectées avec le consentement exprès du client, sont conservées pendant 3 ans.

La liste des destinataires des données est complétée. Les données nécessaires peuvent, le cas échéant, être transmises à des organismes dont l'objet est de mener des actions sociales qui permettent notamment de trouver des solutions adaptées aux clients en difficulté pour le paiement de leurs factures d'énergie (ex : structures de médiation sociale).

### Article 10 : Règlement des réclamations et des litiges

Cet article reste inchangé sur le fond. Il est remanié pour présenter de manière plus lisible les différentes étapes de traitement d'une réclamation par les services d'EDF et par les services de la médiation du Groupe EDF afin de mieux marquer l'indépendance de ces derniers.

Il est également précisé que le médiateur du Groupe EDF et le médiateur national de l'énergie sont référencés par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC).

Par ailleurs, la synthèse des dispositions générales relatives à l'accès et à l'utilisation du réseau public de distribution (Annexe 2 bis au contrat GRD-F) figurant en annexe des CGV a été modifiée par Enedis, principalement l'article relatif à la protection des données personnelles.

**En cas de désaccord avec les présentes modifications apportées aux CGV, vous pouvez résilier votre contrat à tout moment et sans pénalité quel qu'en soit le motif.**

**Comment se procurer les nouvelles CGV ? Rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, l'espace client ou au numéro de téléphone indiqué sur la facture.**